

Commune de Salvan Secteur Les Marécottes

Modification partielle du PAZ

Les Bettés - Nouvel état

Echelle: 1 / 1000



Légende

- périmètre des zones à aménager (n°1 à 13)
 zone de village (zone n°1)
 zone d'extension de village (zone n°2)
 zone d'habitation de moyenne densité (zone n°3)
 zone d'habitation de faible densité - 1 (zone n°4)
 zone d'habitation de faible densité - 2 (zone n°5)
 zone mixte résidentielle, commerciale et touristique à aménager "Les Marais" (zone n°6)
 zone mixte touristique résidentielle et commerciale à aménager "Pré du Four" (zone n°7)
 zone mixte touristique résidentielle et commerciale "Danfieu" (zone n°7)
 zone mixte touristique, résidentielle et commerciale à aménager "Sous le lac / Nord-Est" (zone n°8)
 zone mixte touristique, résidentielle et commerciale à aménager "Sous le lac / Sud-Ouest" (zone n°8)
 zone mixte d'intérêt général, résidentielle et commerciale à aménager "Sous le lac / Planie CFF" (zone n°9)
 zone mixte touristique et commerciale "La Creusaz / Est" (zone n°10)
 zone touristique de logements collectifs à aménager "La Creusaz / Nord" (zone n°11)
 zone de résidence secondaire de faible densité "La Creusaz / Ouest" (zone n°12)
 zone mixte touristique d'intérêt général, de détente, résidentielle et commerciale à aménager "Planajeur" (zone n°13)
 zone artisanale - 1 (zone n°14)
 zone artisanale - 2 (zone n°15)
 zone de camping-caravaning résidentiel "La Médettaz" (zone n°16)
 zone de camping "Van"
 zone de constructions et d'installations public A / B / C / D / S
 domaine skiable
 zone de mayens
 zone agricole
 zone agricole protégée
 zone de dépôt de matériaux de la déchetterie de "Vouarin"
 zone de dépôt de matériaux inertes et du centre de tri de "Fontanil"
 zone de dépôt de recyclage de matériaux inertes de "Planajeur"
 zone inculte
 zone non affectée provisoirement
 zone non affectée
 zone de danger d'avalanche élevé
 zone de danger d'avalanche moyen
 limite de l'aire forestière homologuée
 aire forestière

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du **12 FEV. 2014**

Droit de sceau: Fr. **4.00**

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Modifications:

- Périmètre de modification
 zone de constructions et d'installations
d'intérêt public
(remplace une partie la zone agricole et la forêt)

Adopté par le Conseil communal en séance du:
27.05.2013

Approuvé par l'assemblée primaire en séance:
17.06.2013

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du:

Date: 29 mai 2013

Georges Rey-Bellet SA
BUREAU D'INGENIEURS ET GEOMETRES

Av. de la Gare 37b
1870 Monthey
Tél: 024.471.15.18

Ch. des Condémines 2
1890 St-Maurice
Tél: 024.485.15.65

info@grba.ch - www.grba.ch

